

POUR Y VOIR + CLAIR



We share. Edition 2023, c'est parti!

Comme Pierre Pasquier l'avait annoncé en janvier 2022, un plan d'actionnariat salarié s'étalant sur plusieurs années est en cours dans l'entreprise.

En France, en 2022, c'est près d'un salarié sur 2 qui avait souscrit. Place maintenant à la version 2023 qui s'inscrit dans la continuité de ce

qui a été fait précédemment.

Dans la **limite de 3000€** (et selon le volume global des demandes), vous aurez la possibilité d'investir dans l'entreprise en achetant des **actions Sopra Steria**, l'entreprise abondant d'une action gratuite pour une action achetée.

En **contrepartie**, votre investissement sera **bloqué** durant **5 ans**.

100 000 actions sont disponibles à la souscription, plus **100 000** actions offertes.

Souscription en avril, livraison en mai.

L'opération est intéressante puisque grâce aux actions gratuites, elle propose un rendement de 100% à 5 ans, à valeur d'action égale.

Dit autrement, il faudrait que l'action perde **plus de la moitié de sa valeur** avant de commencer à perdre de l'argent en revendant.

Nous vous rappelons **qu'il est possible de sécuriser** votre investissement à tout moment, en effectuant, via le site Amundi, un transfert du fonds en actions Sopra Steria vers **un fonds moins risqué**.

Au vu du succès de 2022, Traid-Union se félicite que sa demande de poursuivre l'opération en 2023 ait été entendue.

Les oubliés de l'opération :

125 salariés de SBS dont l'activité va être filialisée dans les mois qui viennent, se trouvent aujourd'hui exclus du dispositif, pour des raisons juridiques.

Nous avons instamment demandé à la Direction de trouver le moyen de les inclure à l'opération.

Nous ne doutons pas que nous serons entendus.



Indemnité de télétravail. N'oubliez pas !

Plus de 80% d'entre nous télétravaillent au moins un jour par semaine.

Mais 1/3 (de ces 80%) ne bénéficient pas de l'indemnité de télétravail de 20€ par mois car ils ne déclarent pas leurs jours de télétravail dans l'outil PTA.

Alors, don't forget !

POUR Y VOIR CLAIR

Traid-union et la réforme des retraites.

Traid-Union est un syndicat de partage d'opinion et n'impose aucune position sur les choix politiques ou de société, ni sur les actions individuelles de chacun, comme la participation ou non aux manifestations contre la réforme des retraites.



Les avis sur cette réforme au sein de **Traid-Union** sont partagés quant à la compréhension et l'interprétation des mesures envisagées même si une grande majorité est peu enthousiaste à l'idée de travailler deux années supplémentaires.

Néanmoins, il est nécessaire de mettre en place les mesures adaptées pour permettre aux jeunes générations à venir de continuer à bénéficier du système de retraite actuel en prenant en compte la pénibilité, la durée de travail pour certaines catégories ou pathologies.

Cependant, le texte présenté comporte certaines lacunes que le débat parlementaire devrait corriger.

Rappelons également que dans nos métiers, où l'on entre tard dans l'emploi, la réforme Touraine signée en 2014 et ses **43 annuités nécessaires pour bénéficier d'un taux plein**, retarde déjà l'âge de départ **au-delà des 64 ans**.

Le mal est donc déjà fait et l'entreprise se doit d'en tenir compte.

C'est pourquoi **nous demandons** à la Direction l'ouverture d'une négociation sur le maintien dans l'emploi des seniors, garantissant leur employabilité jusqu'à l'âge de départ.

Accord à durée indéterminée ? Pas tant que ça !

Nos détracteurs nous reprochent d'avoir signé des accords à durée indéterminée, laissant entendre que leurs contenus sont gravés dans le marbre ad-vitam aeternam.



Faux !

C'est tout le contraire.

En effet, lorsqu'un accord est à durée **déterminée**, on ne peut pas le dénoncer et il faut attendre qu'il arrive à son terme, en général 3 ans, pour le renégocier.

En revanche, lorsqu'il est à durée **indéterminée**, il peut être **dénoncé à tout moment** avec un préavis de 3 mois et la **négociation** d'un accord de substitution est **obligatoire**.

Ainsi, en signant des accords à durée **indéterminée** nous nous réservons le droit d'y revenir chaque fois que nécessaire.

POUR Y VOIR + CLAIR



Lille : premier projet de grande envergure de réduction des coûts de l'immobilier

Après les premiers projets de moyenne envergure de réduction des coûts de l'immobilier avec Nantes et Lyon, nous voici passés sur un projet de grande envergure avec la réduction de moitié des postes du site

de Lille (400 postes supprimés).

Sous le prétexte d'un taux de remplissage de maximum de 44%, la direction estime que la conservation d'un seul des 2 bâtiments suffirait au fonctionnement de l'activité lilloise. Cette opération nécessitera la mise en place du flex-office avec quartiers d'équipe mais aussi des travaux d'aménagement du bâtiment conservé ainsi que des passerelles vers le bâtiment restitué.

Plusieurs questions se posent sur ce projet : le taux de remplissage qui risque d'être proche de 100%, les économies seront-elles au rendez-vous si aucune société ne sous loue le second bâtiment (crise de l'immobilier) N'est-ce pas se tirer une balle dans le pied dans une perspective de croissance de l'agence NNE (gain de projet, recrutement, acquisition...)? A qui le tour ensuite ?

